

REGLEMENT TECHNIQUE MECABOÎTE

CATEGORIE MECABOÎTE RACING.

Toutes pièces changées devront être remplacées par de l'origine ou sur une base d'origine adaptable. (Pièces sur mesure ou de fabrication « maison » interdites).

1- Motorisation.

Les pièces pouvant être modifiées :

- kit 50cc. (Refroidissement par AIR ou LIQUIDE)
- vilebrequin (course longue **interdite** !)
- ajout retrait de matière dans les carters moteur et dans le cylindre autorisé. (Sauf réalésage)
- joints d'embases.
- roulements.
- échappement.
- allumage.
- carburateur diam 26mm maximum.
- filtre à air.
- pipe et boîte à clapet.
- boîte de vitesse.
- embrayage
- démultiplication finale.

2- Partie cycle.

Les mécaboîtes devront garder l'aspect et le profil d'origine.

Les pièces pouvant être modifiées :

- Fourche.
- Amortisseur arrière libre.
- Jantes minimum 15 pouces.
- Pneus.
- Guidon.
- Eclairage, Clignotants et feu stop neutralisés.
- Réservoir de carburant 8 litres MAXI (réservoir additionnel interdit)

Éléments obligatoires :

- 1 lampe arrière additionnel (rouge) de type vélo doit être montée à l'arrière du véhicule. Elle devra fonctionner moteur éteint.
- Les tampons de protection ne devront pas dépasser la carrosserie du scooter.
- Coupe circuit au poigné **OBLIGATOIRE.**
- Récupérateur de trop plein de carburateur. Canette interdite.
- Embouts de guidon.
- Carburant 95 ou 98 du commerce. (Additif interdit)

Tout ce qui n'est pas précisé dans le règlement est strictement interdit.